

FORMATION DUERP : IDENTIFIER, ÉVALUER ET AGIR SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Transformer une obligation réglementaire en un outil de prévention et de maîtrise des risques SST

1 JOUR, 7 HEURES

MANAGEMENT ET SYSTÈME INTÉGRÉ
HSE

CODE : ROL26

Objectifs de la formation

- Identifier les obligations légales relatives à l'évaluation des risques professionnels
- Utiliser les méthodes et outils adaptés pour identifier et formaliser les risques dans le DUERP
- Structurer un DUERP en intégrant les évaluations des risques spécifiques
- Construire un plan d'action (PAPRI Pact) conforme aux exigences réglementaires

Parmi nos formateurs

- VAZQUEZ Denis
Consultant HSE,
RED-ON-LINE

Public concernés

- Responsables HSE ; Techniciens HSE ; Gérant de PME

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en présentiel : 969,00 €HT

Avez-vous besoin de méthodes efficaces et d'outils adaptés pour identifier, évaluer et maîtriser les risques professionnels ? Assurer la sécurité et la santé au travail est une priorité pour toute entreprise, mais sans une méthodologie adaptée, il peut être difficile de maîtriser efficacement divers risques professionnels.

Cette formation pratique et concrète sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) s'adresse à toutes les personnes impliquées dans sa rédaction et sa mise à jour. Elle vous permettra de maîtriser le cadre légal, d'identifier les bonnes pratiques et de transformer le DUERP en un véritable outil stratégique pour piloter efficacement la prévention des risques.

Décrypter le cadre légal de l'évaluation des risques professionnels

- Comprendre les obligations réglementaires et leur impact sur la gestion des risques
- Identifier les exigences du PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) pour l'employeur
- Intégrer les principes généraux de prévention et les bonnes pratiques appliquées en entreprise
- Valoriser le rôle des instances représentatives (CSE, CSSCT) dans la collaboration avec l'employeur

EXERCICE Quiz interactif pour tester et renforcer la compréhension des règles clés

Structurer le DUERP à partir de l'évaluation des risques

- Connaître la différence entre évaluation des risques et DUERP
- Maîtriser les méthodes d'évaluation des risques conformes au Code du travail
- Explorer l'organisation du DUERP et les meilleures pratiques de structuration
- Découvrir les critères de cotation pour prioriser les risques efficacement
- Recenser les risques devant figurer dans le DUERP pour garantir sa conformité

ATELIER Mise en pratique – identifier et formaliser des risques dans un DUERP

Intégrer les évaluations des risques spécifiques dans le DUERP

- Identifier les risques spécifiques nécessitant une évaluation détaillée (vibrations, rayonnements, bruit, risques chimiques, psychosociaux, etc.)
- Découvrir les outils spécialisés (OSEV pour les vibrations, etc.) et leur rôle dans le DUERP
- Formaliser ces évaluations spécifiques dans le DUERP en assurant leur cohérence avec l'ensemble des risques
- Gérer la mise à jour du DUERP en fonction des nouvelles évaluations et obligations réglementaires

ATELIER Cas pratique – Evaluer un risque spécifique (ex. vibrations avec OSEV) à l'aide d'un outil INRS et l'intégrer dans un DUERP existant.

Transformer l'évaluation des risques en plan d'action efficace

- Identifier les actions techniques, humaines et organisationnelles à mettre en place selon les risques.
- Structurer un plan d'action adapté à la taille de l'entreprise (PAPRI Pact pour les entreprises de 50 salariés et plus)
- Faire du DUERP un outil stratégique au service de l'amélioration continue, de la culture de prévention et de la formation.

ATELIER Cas pratique – Analyser un DUERP existant et construire un PAPRI Pact conforme aux exigences réglementaires.

Evaluation des acquis de la formation

Dates

Paris

27/11/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.